Réf. Farde e-Assemblées : 2657834

N° OJ : **119**

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/05/2025

Objet : Solidarité Internationale.- Liquidation partielle du subside spécifique pour l'asbl "BRISSI" de 200.000,00 EUR sur base des douzièmes provisoires.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl BRISSI est mandatée par la Ville de Bruxelles pour organiser et entreprendre des activités en matière de solidarité internationale et de coopération au développement, tant au Nord qu'au Sud et que ces activités peuvent être organisées avec l'aide des autorités européennes, fédérale, régionales et/ou communautaires, locales et en collaboration avec des ONG, des asbl et des tiers;

Considérant que l'asbl a besoin de liquidités pour garantir son fonctionnement notamment pour le paiement du salaire du coordinateur employé par BRISSI ASBL en RDC et dans le cadre du subside BRULOCALIS qui nécessite un pré-financement annuel;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle sur l'attribution et l'utilisation de certaines subventions;

Vu le montant annuel supérieur à 24.750,00 EUR du subside accordé à l'asbl BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale - Brussel Internationale Solidariteit l'asbl procédera au dépôt des comptes et bilans;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique de 200.000,00 EUR à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2025 en faveur de l'asbl BRISSI, Brussel Internationale Solidariteit Bruxelles Solidarité Internationale, rue des Halles N°4 1000 Bruxelles, sous réserve d'adoption du budget 2025 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle.

Article 2 : Autoriser la liquidation du subside par mensualités et ce jusqu'à l'adoption du budget 2025. Le solde étant versé dans son intégralité après l'adoption par le Conseil communal du budget 2025 et de son approbation par l'autorité de tutelle (adopter le réajustement du montant du solde si nécessaire).

Article 3 : Prendre pour information les comptes et bilan et le rapport d'activité 2024.

Annexes :

Rapport annuel FR 2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Comptes et bilan 2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)